# ONG, associations et syndicats

Nouveaux acteurs et nouvelles stratégies dans le domaine de la pêche traditionnelle malgache Sophie Goedefroit,

Anthropologue

Prisca Razafindralambo

Étudiante en sociologie

Depuis une quinzaine d'années environ, on constate une multiplication des mouvements associatifs à Madagascar. Cette situation est le reflet d'une montée en puissance des associations sur la scène internationale du développement. Une situation qui peut être interprétée comme une des conséquences du soutien accru des bailleurs de fonds aux ONG et aux associations dans le cadre des orientations récentes des politiques internationales de développement et de coopération (BESSIS, 1997).

Le domaine de la pêche traditionnelle ou artisanale participe à cette dynamique associative. Ainsi lors du récent forum mondial de la pêche artisanale (Loctudy, octobre 2000) des pêcheurs du monde entier se sont réunis. Ils ont à cette occasion revendiqué leur droit à la ressource et exprimé leur inquiétude de se voir exclus des nouvelles réglementations ou encore leurs préoccupations face aux dégradations environnementales. Ce mouvement de solidarité qui montre l'existence d'une articulation entre le global et le local, ne doit néanmoins pas occulter le fait que cette dynamique internationale produit des effets contrastés selon les pays et selon les contextes locaux. Le cas malgache présente, à ce titre, un exemple tout à fait original.

À Madagascar, l'apparition d'associations de pêcheurs traditionnels est relativement récente. Ce type de mouvement associatif a connu, au cours des dernières années, un développement tout à fait particulier Présentes exclusivement dans un premier temps sur la scène nationale, les associations de pêcheurs se sont ensuite implantées dans les villages de brousse les plus reculés. On constate ainsi une multiplication rapide, et à double échelle, des associations de pêcheurs traditionnels. Certains

interprètent ce phénomène comme le signe de la volonté des pêcheurs traditionnels de se regrouper, de s'organiser en groupements professionnels tandis que d'autres s'interrogent sur la représentativité de ces associations et de ces groupements, et craignent l'émergence d'un antagonisme entre « industriels » et « traditionnels ». Un antagonisme qui apparaît souvent comme fondateur, nous le verrons, dans le discours des associations des pêcheurs traditionnels et qui renforce encore le clivage entre les deux secteurs. Un clivage d'utilité d'autant plus restreinte qu'« industriels » et « traditionnels » partagent la même ressource.

#### Le phénomène associatif abordé à travers les orientations politiques nationales

1 « Les courtiers locaux en développement sont des acteurs sociaux implantés dans une arène locale (dans l'aquelle ils jouent un rôle politique plus ou moins direct) qui servent d'intermédiaires pour drainer (vers l'espace social correspondant à cette arène) des ressources extérieures relevant de l'aide au développement » (BERSCHENK et al., 2000 : 7).

Tout nous porte à croire que ce phénomène n'est pas étranger aux intérêts économiques que représente la ressource crevettière et qu'il procède également de stratégies politiques particulièrement actives dans le contexte actuel de mise en place des régions et des provinces autonomes. La question de la représentativité de ces associations se pose effectivement ainsi que celle des jeux entre groupes stratégiques de plus en plus nombreux à s'impliquer dans le mouvement associatif : acteurs économiques, acteurs politiques, mouvements confessionnels, mais aussi acteurs du développement qui, par leurs interventions, favorisent l'émergence d'une nouvelle catégorie : les courtiers locaux en développement<sup>1</sup>

Nous proposons de débattre de ces questions en retraçant l'historique de ce phénomène d'une part dans son développement national et d'autre part, dans son développement local. Cette approche nous permettra ensuite de comprendre les stratégies et les rapports existant entre les deux échelles.

Avant d'entreprendre une chronique du phénomène associatif abordé à travers les orientations politiques malgaches, il nous semble important de définir les formes associatives actuellement présentes sur la scène nationale.

Par souci de simplification et sans pour autant procéder à un amalgame, nous inclurons dans l'expression « phénomène associatif » tous types de groupements à but non lucratif : ONG, syndicat, association.

Il existe à Madagascar, deux types d'associations dans le domaine de la pêche des associations « de » pêcheurs, constituées, créées et dirigées par des pêcheurs. Il s'agit de groupements professionnels. Et des associations « pour » les pêcheurs. Ces dernières ne sont pas forcément composées que de pêcheurs et ont pour vocation d'aider les pêcheurs et

leur famille dans tous les domaines de la vie et de la profession. Ce sont en quelque sorte des organismes d'encadrement.

Voyons à présent comment ce phénomène associatif se décline à travers les changements socio-politiques survenus dans ce pays depuis les années 1960.

Lors de la période coloniale, les associations et les syndicats étaient inspirés par les courants d'idées associatives européennes, notamment par les courants français. Tel est le cas de l'antenne locale de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) qui se transformera au lendemain de l'indépendance, plus exactement en 1964, en un mouvement syndical chrétien malgache ou Sekrima (Sendika Kristianina malagasy). Ce n'est donc pas par hasard que la loi 60-133² instituant le cadre légal du mouvement associatif malgache est fortement inspirée par la loi française de 1901. En revanche, nous ne retrouvons, pour cette époque, aucune trace de l'existence d'association ou de syndicat œuvrant dans le domaine de la pêche. Il existe sans doute plusieurs explications à cela et notamment le fait que la pêche en général n'était pas encore une activité significative pour l'économie nationale et encore moins dans les modes traditionnels de production.

À partir de 1972, Madagascar entre dans la Ile République et opte pour une politique de rupture avec l'étranger. L'engouement collectiviste développé par le modèle socialiste suscite l'émergence des coopératives selon une structure participative et communautaire. Les coopératives, à vocation idéologique, relèvent surtout des secteurs de l'agriculture et de l'élevage. Néanmoins, dans la mouvance du mouvement confessionnel et syndical Sekrima, une organisation rattachée à l'Église catholique, l'Apostolat de la Mer, s'installe à Toamasina en 1974, alors que la pêche tend doucement à se développer à Madagascar.

Dès les années 1980, l'économie nationale malgache connaît de sévères difficultés et l'État opte pour la politique d'ajustement structurel prônée par le FMI et la Banque mondiale. Cela se concrétise par l'ouverture d'une mission résidente permanente de la Banque mondiale en 1983. Le libéralisme économique, l'ouverture obligée vers les marchés internationaux et la nécessité d'exporter pour rééquilibrer la balance des paiements favorisent l'activité de pêche industrielle. Mais les politiques du tout économique engendrent une dégradation des conditions de vie de la population (paupérisation, déscolarisation, manque de formation et d'accès aux soins hospitaliers), (Duruflé, 1988). Les bailleurs de fonds soutiennent alors activement les ONG et les associations œuvrant dans

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Journal officiel de la République de Madagascar du 15 octobre 1960 « Une association est une convention par laquelle au moins deux personnes mettent en commun, et de façon permanente, leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices » (Loi 60-133/art. 02).

<sup>3</sup> Loi 96-030/art. 02 portant sur le régime général des ONG. « ONG : groupement de personnes physiques ou morales, autonome, privé, structuré, exerçant des activités à caractère caritatif, social, économique et culturel sous forme de prestation de services » (Journal officiel de la République de Madagascar du 15 Septembre 1997).

> Fecpama : Fédération chrétienne des pêcheurs artisans (et traditionnels) de Madagascar , Fecmama : Fédération chrétienne des marins de Madagascar

5 Il est à noter que le CCFD développe des actions similaires dans d'autres pays, comme le Sénégal au sein du Collectif national des pêcheurs artisanaux du Sénégal (CNPS) et du Centre sénégalais de recherche pour le développement des technologies intermédiaires de pêche (Credetip).

<sup>6</sup> Groupement des aquaculteurs et pêcheurs de crevettes à Madagascar

<sup>7</sup> GPCBA : le Groupement des pêcheurs et des collecteurs de la baie d'Ambaro.

le domaine humanitaire. L'aide financière qui leur est accordée et la reconnaissance juridique qu'elles obtiendront un peu plus tard³ leur feront prendre le pas sur les anciens mouvements coopératifs. On constate dès cette époque une multiplication importante d'ONG et d'associations nationales financées par les bailleurs de fonds et prenant en charge l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'action sociale à toutes les échelles et dans tous les domaines, notamment dans celui de la pêche.

Dans les années 1990, les anciens syndicats et associations confessionnelles militant dans le domaine de la pêche au lendemain de l'indépendance se mobilisent et engendrent de nouveaux organes associatifs. Tel est le cas du Sekrima (1964) qui donnera naissance au Fecpama en 1993 et au Fecmama<sup>4</sup> en 1995. C'est également le cas de l'Apostolat de la Mer (1974) qui met en place une Association nationale pour le développement de la pêche artisanale, Andepa, en 1993.

Au milieu des années 1990, un nombre important de mouvements associatifs et syndicaux confessionnels existe dans le domaine de la pêche et les responsables ressentent la nécessité de s'unir. C'est dans ces conditions qu'est créé, en 1995, le « Programme Mer Madagascar » (PMM). Il regroupe 2 syndicats, 6 associations et une ONG. Cette plate-forme obtiendra le soutien d'organismes internationaux œuvrant dans le monde : Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD, France<sup>5</sup>), Coalition pour des accords de pêche équitables (CAPE, Belgique), International Collective in Support of Fishworkers (ICSF, Inde), Catholic Relief Service (CRS, États-Unis). Elle sera rapidement l'objet de remaniements et réapparaîtra en 1999 sous la forme d'un Collectif des organisations maritimes malgaches (Comm), incorporant cette fois l'Apostolat de la Mer. À partir du milieu des années 1990, la tendance s'accélère et conforte la segmentation entre les deux principaux secteurs de l'activité, « traditionnels » et « industriels ». En effet, en 1994, les industriels de la pêche crevettière s'organisent et créent, avec l'aide des bailleurs de fonds étrangers et du ministère malgache de la Pêche et des Ressources halieutiques, un groupement professionnel : le GAPCM6. À la suite, et pour certains en réaction contre le GAPCM, un premier groupement régional des pêcheurs et collecteurs (traditionnels et artisans) verra le jour en 1997, le GPCBA7. Créé au lendemain de l'embargo européen sur les produits halieutiques malgaches (Chaboud et GOEDEFROIT, 1998), le GPCBA obtiendra le soutien de l'Union européenne. Il annonce en quelque sorte la naissance du premier groupement national des pêcheurs traditionnels, artisans et des collecteurs, le GNPTAC, créé en 1999 avec l'appui de l'Union européenne et de certains acteurs politiques locaux et nationaux.

Si l'on se reporte à ce bref historique, force est de constater que l'efflorescence des associations dans le domaine de la pêche semble en rapport étroit avec le développement économique de cette activité et avec l'intérêt croissant des nombreux intervenants (locaux, nationaux et étrangers) pour la ressource crevettière. Si dans un premier temps, les mouvements œcuméniques ont eu une grande influence, ils sont aujourd'hui dépendants des financements (et donc des directives) apportés par les organismes d'appui internationaux et de coopération d'État à État. Sur l'échiquier géopolitique du développement, les États étrangers les plus fortement impliqués dans la production et le négoce de la crevette malgache sont également de grands pourvoyeurs d'aide au développement des différentes composantes de cette activité. Ainsi ne doit-on pas s'étonner qu'ils trouvent, à travers le soutien aux associations ou aux groupements professionnels ou encore à travers de vastes projets de coopération décentralisée, les moyens de conforter leurs intérêts économiques et leur place dans l'arène crevettière malgache. La décentralisation de l'aide et des actions de développement, dans le cadre de la politique nationale de régionalisation, implique que nous accordions, à présent, une attention particulière au développement du phénomène associatif au niveau local.

On distingue trois types de formations associatives au niveau local. Les associations « de » pêcheurs traditionnels (créées, formées et dirigées par ceux-ci) sont de loin les plus nombreuses. Les associations « pour » les pêcheurs, c'est-à-dire composées de pêcheurs et d'opérateurs œuvrant pour la promotion de la pêche traditionnelle ou le bien-être des pêcheurs sont actuellement minoritaires. Ces deux catégories d'associations ont un rayon d'action très court puisqu'il s'agit généralement d'organisations villageoises et, comme nous le verrons plus loin, elles ont généralement une durée de vie très courte. Enfin, les syndicats de pêcheurs traditionnels représentent la troisième catégorie. Ils procèdent de la représentation locale du Fecpama, fédération nationale dont nous avons parlé précédemment.

Deux tendances principales se dégagent dans la localisation des associations de pêcheurs traditionnels sur l'ensemble du pays : les associations de pêcheurs traditionnels ont tendance à se regrouper et à se dévelop-

Les associations locales de pêcheurs traditionnels

per dans les zones urbaines et périurbaines (première tendance) ou encore dans des lieux qui, comme la baie d'Ambaro, ont connu une accélération de l'activité de pêche accompagnée d'une forte augmentation démographique induite par l'arrivée massive de migrants (seconde tendance).

La première tendance s'explique aisément par deux facteurs directement liés au cadre urbain : la présence de sociétés de collecte et de transformation des produits halieutiques d'une part et, d'autre part, l'existence relativement ancienne de bureaux d'associations et de syndicats nationaux localisés tels que, par exemple, le Fecpama et l'Apostolat de la Mer. Présence qui, comme nous le verrons, a très rapidement motivé la création de mouvements associatifs, autonomes ou en liaison avec ces instances associatives et syndicales, dans des zones périurbaines. C'est le cas de Mahajanga, de Morondava et, en partie, de Toamasina, à ce détail près que cette ville héberge non pas les bureaux d'importantes associations nationales, mais leurs sièges.

La seconde tendance est représentée par la baie d'Ambaro. Le premier facteur favorisant le développement des associations de pêcheurs dans cette région, la plus importante en termes de production crevettière, est sans aucun doute la présence massive de migrants originaires de plusieurs régions de Madagascar Comme nous le verrons, les tensions et les conflits portant sur l'accès à la ressource, et qui opposent depuis le milieu des années 1980 les autochtones et les migrants, ont rapidement incité ces derniers à se rassembler dans des associations à caractère ethnique, afin de recréer des réseaux d'entraide et de solidarité.

Ces deux tendances se sont bien évidemment développées dans la durée. Nous proposons d'en retracer l'histoire en nous basant sur une analyse diachronique des formes, des objets et des discours de ces formations associatives et syndicales locales. Nous nous référerons au recensement que nous avons réalisé et dont les résultats sont présentés, sous forme synthétique, dans le tableau XVI.

Ce tableau laisse apparaître trois périodes significatives dans le développement du phénomène associatif et syndical « pêche » au niveau local à Madagascar Une première période avant 1990, une seconde entre 1990 et 1997 et une troisième de 1997 à nos jours.

Dans la première période, il n'existait que très peu d'associations au sein des communautés de pêcheurs traditionnels. Les conflits étaient gérés au sein de la structure communautaire, selon les procédés habituels. La famille, au sens large du terme (alliés matrimoniaux, parents consanguins

et affins) assurait encore ses fonctions d'entraide et de solidarité. Les rares associations datant de cette époque ne sont pas professionnelles, mais plutôt confessionnelles et ont été créées, pour certaines, grâce au soutien d'organisations nationales telles que l'Apostolat de la Mer et le FJKM (Fikambanan'ny Jesosy Kristy eto Madagasikara)<sup>8</sup>. D'autres émanent d'un groupement « ethnique » installé dans la ville la plus proche de la ressource (par exemple : Fisama, Boeny Aranta, 1986) ou encore sont présentées comme issues de la seule volonté des villageois (par exemple, Fitamia, Ambalamanga en 1986). Mais toutes ont pour vocation de raffermir l'entraide et la solidarité au sein de la communauté villageoise par des actions à caractère social et communautaire la construction d'une école, la mise en place d'une caisse de solidarité pour parer aux catastrophes naturelles (cyclone, par exemple). La structure de ces associations est très nettement basée sur les liens de parenté et les femmes n'en sont pas exclues.

À partir de 1990 et jusqu'en 1997 environ, l'influence des mouvements religieux se fait plus grande encore en milieu rural. Cette situation entraîne une multiplication des associations confessionnelles telle l'association des pêcheurs chrétiens d'Ankazomborona (1995). Dans ce village, les actions du « Comité de l'eau », créé en 1993 avec l'aide de l'association chrétienne Fikrifama, auront une grande influence, dans l'avenir, sur le développement du mouvement associatif, laïque et confessionnel. Ce « Comité de l'eau » lance, si l'on peut dire, la mode des associations dans ce village. Cette époque voit également naître et se développer le Fecpama. Dans sa mouvance, des syndicats de pêcheurs apparaissent dans les villes et les villages : à Ambalamanga en 1993, à Ankazomborona en 1994, à Morondava et à Betania en 1994. Les termes mpanjono ou mpanarato, pêcheurs, entrent dans les intitulés des associations. Dans les villages qui accueillent un grand nombre de migrants, les associations à caractère « ethnique » commencent à apparaître (Ankazomborona en 1993) et tendront, par la suite, à se multiplier

En effet, l'arrivée massive de migrants pose un double problème. Pour les autochtones, il s'exprime en termes de difficulté de contrôle de la ressource, et pour les étrangers, en termes de difficulté d'intégration et d'accès à la ressource. Les conflits entre autochtones et allochtones surgissent<sup>9</sup> et les migrants, souvent venus seuls, ont besoin de recréer des réseaux de solidarité en se regroupant au sein d'une association d'« originaires », capable de prendre en charge les fonctions normalement assurées par le tissu familial. Comme l'a très justement souligné Hélène Giguère dans la contribution précédente, le conflit entre autochtones et

<sup>8</sup> L'Apostolat de la Mer a en effet soutenu, par exemple, la création et l'installation du groupement confessionnel « Ny Firaisankina no hery » à Fenoarivo Est en 1986 et le FIKM est présent à Ankazomborona depuis 1984.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Le premier incident majeur qui opposa les autochtones et les immigrants et qui se solda par l'incendie du village d'Ankazomborona, date de cette époque

Tabl. XVI — Synthèse reprenant le nom et la date de création des associations et syndicats, par région et par village

RÉGION : village ou commune	Date de création	Noms : associations et syndicats	
AMBILOBE.			
Ankazomborona	1984	- Association des pêcheurs FJKM (Fikambanan'ny Jesosy Kristy eto Madagasikara)	
	1993	- Association des Tsimihety	
	1993	- Comité de l'eau	
	1994	- Sendikan ny Mpanjono Miavon-tena (Syndicat autonome des pêcheurs I)	
	1995	- Association des pêcheurs chrétiens d'Ankazomborona	
	1995	- Apostolat de la Mer	
	1997	- Association FTMMA (Fikambanan'ny Tantsaha Mpanjono Miavontena Ankazomborona)	
	1997	- Fikambanan'ny Tanora Mpanjono Ankazomborona (Association des jeunes pêcheurs)	
	1997	- Association sportive Uspa (Union sportive des pêcheurs d'Ankazomborona)	
	1997	- Association des Antankarana	
	1997	- Asfa (Association sportive de football d'Ankazomborona)	
	1998	- Fizami (Fihavanan'ny Zanaka Miray)	
	1998	- Syndicat autonome des pêcheurs d'Ankazomborona II	
	1998	- Association sportive Varatraza	
	1998	- Association sportive Roxi I et II	
	1999	- Association Fisava (Fikambanan'ny teraky ny faritry Sambava, Andapa, Vohemar, Antalaha)	
	1999	- Association des collecteurs	
	1999	- Association des parents d'élèves (FRAM)	
Ankigny	1998	- Association des migrants d'Ankigny	
	1999	- Association sportive Asa	
	1999	- Fima Développement	
ANALALAVA			
Ampasibe	1999	- Approban (Association des pêcheurs pour la protection de la baie de Narindra	
rimpusioc	1999	- CPA (Club des pêcheurs d'Ampasibe)	
	1,777	erri (erab des pecricais a rimpasibe)	
MAHAJANGA			
Ville	1989	- Fivatama, Fikambanan'ny Vadin'ny Tatsambo Malagasy (Association	
		malgache des femmes de marin)	
		- Association Ivia (Iray Vatsy Iray Aina)	
		- Association FTTA, Fikambanan'ny Tantsambo Tsy amin'ny Asa (Associatio	
	1004	des marins chômeurs)	
	1994	- Syndicat de base Fecpama	
Aranta	1994	- Association des collecteurs d'Aranta	
	1999	- Association Fia (Fitarikandron'Aranta)	
	1999	- Association des jeunes pêcheurs d'Aranta	
	1999	- Association Tsiambakay	
Ambalamanga	1986	- Association Fitamia (Fikambanan'ny Tatsimo Miray eto Ambalamanga)	
Ambalamanga	1993	- Syndicat de base Fecpama « Mahavelona »	
	1998	- Association Fimpamira, Fikambanan'ny Mpanjono Miray eto Ambalamanga	
	1 1990		

10 Nous reprenons ici la définition du système religieux de M. Mauss (Bonte et IZARD, 1991).

allochtones s'exprime également par le biais d'adhésion à des systèmes (croyances, pratiques et organisations) religieux différenciés <sup>10</sup>. Un rapport de force s'établit entre les autochtones, attachés aux cultes des ancêtres, et les allochtones, souvent proches des courants religieux « importés ».



Apparition de nouveaux mouvements religieux dans les villages les plus reculés.

Dans la baie d'Ambaro, où ce phénomène est le plus prégnant, les autochtones antankarana sont musulmans de tradition. Ils se sont vus très rapidement confrontés à une population de migrants en grande majorité chrétiens (catholiques et protestants) qui s'organise, entre membres de la même Église, au sein d'associations confessionnelles de pêcheurs, raffermissant encore de la sorte l'opposition entre autochtones « traditionnels » et migrants « modernes » (SCHLEMMER, 1995). Cette tendance, liée au mouvement associatif, ne fera que se développer par la suite avec l'installation massive des nouvelles Églises (tabl. XVII), dans les fronts pionniers de la pêche crevettière. Ces nouveaux mouvements de conversion religieuse exercent leur prosélytisme avec un succès certain auprès des pêcheurs migrants. Ceux-ci vivent, comme cela a été expliqué dans le chapitre précédent, dans un climat de méfiance vis-à-vis des autochtones et d'angoisse par rapport à la pratique de la pêche où la chance et la malchance ne sont jamais le résultat du hasard, mais toujours source de culpabilité. L'adhésion à ces nou-

RÉGION : village ou commune	Date de création	Noms : associations et syndicats	
Antasahabingo	1999	- Association FMMA (Fikambanan'ny nympanjono madinika Antsahabingo)	
Boeny Aranta	1986 1998 1999	- Association Fisama (Fikambanan'ny Sakalava eto Mahajanga) - Association sportive Silamo Sport - Association sportive FTS (Fikambanan'ny Tanora Sakalava)	
Belinta	1998 1998	<ul> <li>Association Fimpabe, Fikambanan'ny Mpanjono eto Belinta (Association des pêcheurs de Belinta)</li> <li>Association FVMB (Fikambanan'ny Vehivavy Mpanihitra eto Belinta)</li> </ul>	
MAINTIRANO Ampasimandoro	1998 1999	- Association sportive Petit-For - Association GPCM (Groupement des pêcheurs et collecteurs du Melaky)	
Ambalahonko	1999	- Association GPCM	
MENABE Morondava	1994 1994 1999	- Fédération régionale Fecpama Morondava - Association Fimpamo (Fikambanan'ny Mpanjono eto Morondava) - Association des jeunes pêcheurs vezo	
Bethania	1994	- Syndicat de base Fecpama « Matsilo »	
Ambakivao	1997 1999 1999 1999	<ul> <li>- Association des jeunes pêcheurs d'Ambakivao</li> <li>- Association des originaires de Toamasina</li> <li>- Association Tafita</li> <li>- Association Fimpama, Fikambanan'ny Mpanjono Madinika (association des petits pêcheurs)</li> </ul>	
TOAMASINA Ville	1974 1991 1993 1993 1994	<ul> <li>Apostolat de la Mer (siège)</li> <li>Association Tomami (Toamasina Maritime Ministry)</li> <li>Association Andera</li> <li>Syndicat Fecpama (Ankarefo)</li> <li>Association Tazara (Association des armateurs à la pêche artisanale de Toamasina)</li> <li>Association Fivatama (Fikambanan'ny Vadin'ny Tatsambo Malagasy)</li> <li>Association Fivampamina (Fikambanan'ny Vadin'ny Mpamintana)</li> </ul>	
Fenoarivo Est	1986 1999	- Association Ny Firaisankina no hery - Association Fiantsara	
Vatomandry	1999	- Association Mpanihika tselaka - Association Fimpama (Fikambanan'ny Mpanarato Marofototra) - Syndicat de base Fecpama « Marosiky »	
Soanierana Ivongo	1999	- Syndicat de base Fecpama « Ambatomilaidana »	
Mahanoro	1999	- Association Miarimirindra	

Dates	Mouvements confessionnels	Associations
1980-1985	- Silamo Malagasy (musulman) (1980) - Église catholique (1983) - Église protestante (1984) - Silamo Malagasy Tanora	- Associations des pêcheurs FJKM (1984)
1985-1990	- EEM (anglican) (1989)	- Associations sportive Fananntenana (ASFA) (1987)
1990-1995	- Adventiste (1994)	- Association des Tsimihety (1993) - Comité de l'Eau (1993) - Sendikan'ny Mpanjono Miavo-tena (1994)
1995-2000	- Jesosy Mamonjy (1995) - Église luthérienne (1998) - Pentecôtiste (1999)	- Association Apostolat de la Mer (1995) - Association des pêcheurs chrétiens (1995) - Association FTMMA (1997) - Association des Antankarana (1997) - Association sportive Uspa (1997) - Sendikan'ny Tanora Mpanjono (1997) - Association Fizami (1998) - Association sportive Roxi I (1998) - Association sportive Roxi II (1998) - Association sportive Varatraza (1998) - Syndicat autonome des pêcheurs (1998) - Association des collecteurs (1999)

veaux mouvements religieux aurait pour vocation de gérer ces angoisses en permettant d'identifier, par de nouvelles pratiques religieuses, les fautes et donc la malchance. TABL. XVII —
Présence de mouvements
religieux et des associations
de pêcheurs
à Ankazomborona.

Ce cas particulier mis à part, l'examen de la structure communautaire des associations de cette époque montre encore l'importance des liens de parenté entre les membres d'une même association. Enfin, nous constatons que le phénomène associatif et syndical reste encore très localisé et cantonné au sein de certains villages. Des villages et des régions, pourtant riches en ressources halieutiques comme Maintirano, Ankigny très proche pourtant d'Ankazomborona ou encore Ampasibe, restent en marge de ce phénomène.

Dès 1997, le phénomène connaît une importante progression et gagne peu à peu les villages les plus isolés. Les anciennes associations confessionnelles continuent à exister, mais sont très largement dépassées par les associations professionnelles et les syndicats.

Cette situation ne doit pas nous étonner si l'on considère qu'à cette époque les mouvements nationaux dans le domaine de la pêche traditionnelle s'organisent, que le « Programme Mer Madagascar » est créé et se fait de plus en plus entendre par ses actions et par voie de presse. Un phénomène d'émulation apparaît. À la multiplication des associations de pêcheurs « migrants », les autochtones répondent en créant leurs propres associations.

Dans le seul village d'Ankazomborona, on dénombre pour cette seule période quatre nouvelles associations autochtones et deux de migrants. Mais le phénomène le plus remarquable est sans doute l'apparition d'associations sportives au sein desquelles les questions relatives à la pêche (achat d'engins...) sont traitées. En guelques années, cing associations de ce type sont créées à Ankazomborona, deux dans le petit village d'Ambalamanga. Les communautés villageoises les plus isolées comme Ankigny, Ampasibe, Ambakivao ou encore Ampasimandoro possèdent également une association sportive avec des statuts souvent dûment enregistrés. L'explication de ce nouveau phénomène nous est apparue lors de l'analyse des structures communautaires. Les pêcheurs, qu'ils soient migrants ou autochtones, appartiennent en grande majorité à une tranche d'âge comprise entre 20 et 35 ans. Ces jeunes pêcheurs n'étaient jusqu'alors que peu impliqués dans les associations purement professionnelles (à caractère religieux ou ethnique) gérées souvent par des notables d'un certain âge ou par des « patrons pêcheurs » migrants mais installés dans les communautés autochtones. Le désintérêt de la masse des jeunes pêcheurs pour les associations de type « classique» a motivé ces notables à en proposer d'autres susceptibles d'attirer les jeunes pêcheurs de quelque origine qu'ils soient. Nos informations se recoupent : les présidents ou les instigateurs de ces associations ont pour la plupart joué un rôle important auparavant dans la création d'associations d'un autre type. Souvent lettrés, propriétaires d'engins et collecteurs, parfois impliqués dans la vie politique locale, ils ont été aidés pour certains par des sociétés de collecte et entendent « organiser les petits pêcheurs de la communauté villageoise, pour le bien de tous en général et le leur en particulier »

On est en effet en droit de s'interroger sur l'influence conjoncturelle qu'ont eue les acteurs extérieurs à ces communautés villageoises sur la création d'associations de pêcheurs traditionnels et sur l'émergence de courtiers locaux dans le monde associatif de la pêche crevettière. La question sera reposée par la suite. Pour l'heure, nous nous bornerons à un constat issu directement de l'examen comparatif des discours produits dans les statuts des associations de pêcheurs traditionnels créées en 1998 et 1999.



UOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION - JEUDI 30 AVRIL 1998 - N°ZE

Grâce à l'aide de l'Union européenne

## L'espoir des petits pêcheurs



iuin 1998

#### Doléances des ONG maritimes

Jusqu'à auiourd'hui, le chalutage est interdit jusqu'à deux milles au large, cette zone étant réservée aux pêches traditionnelles côtières. Par absence de surveillance, cette zone n'est absolument pas respectée et les chalutiers industriels travaillent tout près des côtes. Des témoignages des pêcheurs traditionnels, il ressort que ces activités détruisent la zone côtière et mettent à mal le développement de leur secteur.

Cette mesure d'ouverture de la zone des deux milles aux chalutiers industriels serait d'autre part en contradiction flagrante avec plusieurs engagements pris tant par l'Union européenne que Madagascar.

L'exportation de crevettes uevan gene rer quelque 328 milliards de Fmg en 1997. Une manne qui ne profite qu'aux grandes sociétés de pêche. Les petits pêcheurs veulent désormais avoir leur part du gâteau. En effet, ces derniers sont, depuis des décennies, ignorés par les pouvoirs publics et souvent malmenés par les « gros poissons » opérant dans ce secteur. En tout cas, des mesures ont être prises en faveur des pêcheurs - aue compte faire

Fig. 22 – La pêche dans la presse malgache.



MORONDAVA

## Les petits pêcheurs se plaignent

Les petits pêcheurs du village de Betania ont profité du passage de notre confrère de la RNM Latimer Rangers pour dénoncer les comportements de certains pêcheurs industriels. Ces paysans dont la nêche occ

les responsables de ces sociétés n'ont remplacé les filets endommagés qu'après des mois de tractations. Une manière de dire qu'ils ont cessé de tro

leur part sur les fonds alloués aux pêcheurs traditionnels selon l'accord de pêche avec l'Unia-

ropéenne. nce des du déparnalé que e déblouant que ions de priori-

'EXPRESS

16 mai 1998

FACE À LA PÊCHE INDUSTRIELLE

#### **QUID DE LA SURVIE DE LA PÊCHE TRADITIONNELLE?**

Programme Mer Madagascar (Pmm) avec ses partenaires ue sont le comité catholique ontre la faim et pour le déveoppement (CCFD) et la Coalition pour des accords de eche équitables (Cape) a lonné hier au Solimotel une onférence de presse sur le hème « Un accord de pêche ohérent à l'esprit de dévelopement durable ». Cette idée st partie du constat de la lace privilégiée de la pêche rtisanale dans l'économie du pays en particulier, et son rôle lans la société malgache en énéral: 60.000 pêcheurs traditionnels environ produisent 50 % du volume total pêché à Madagascar, et assurent près de 90 % de la consommation locale de produits halieutiques. On peut dire que la pêche traditionnelle connaît une courbe ascendante. Mais aucun effet d'amélioration des conditions et existence des pêcheurs traditionnels n'a pu être constaté.

La signature d'un nouvel accord de pêche thonier avec l'Union européenne offre une opportunité car, pour une fois. il reconnaît la place de la pêche traditionnelle en accordant une part des compensations financières à l'appui de la pêche traditionnelle. Mais l'enveloppe qui lui est attribuée est insuffisante car la pêche traditionnelle est confrontée aux problèmes d'acquisition de matériels. d'accès aux crédits, de mise en place d'une filière commercialisable

Certes un nouvel accord signé en mars 1998 a étendu la zone réservée à la pêche côtière. De 2.000 miles, elle est portée actuellement à 10.000 miles soit environ 16 km - visant par là, la protection de la petite pêche côtière (quoique dans une des îles voisines. l'île Maurice, cette zone réservée est déjà de 20.000 km).

Économie

20 février 1999

Mais cet accord ne concerne que la pêche industrielle thonière. Quid des autres pêches industrielles? Pour les nombreux intervenants, les objectifs des trois partenaires sont de parvenir à l'augmentation de l'appui financier à la pêche traditionnelle, et effectuer une pression sur les autorités européennes afin de rendre compatible la pêche industrielle (thonière et crevettière) à la pêche traditionnelle artisanale, de manière à assurer la survie de cette dernière.

Des concepts totalement étrangers au discours traditionnel apparaissent dans les statuts de ces associations et dans les paroles de pêcheurs, des paroles et des mots en voque chez les bailleurs de fonds et les développeurs tels que « protection de l'environnement marin et côtier », « gestion durable des ressources », « productivité »... des questions qui touchent certes directement les pêcheurs traditionnels, mais dont ils ne semblaient pas se soucier avant « l'ère associative ». Des revendications de droit apparaissent en même temps que l'aspiration des pêcheurs traditionnels à prendre part aux décisions concernant le secteur, décisions portant sur les périodes de fermeture de la pêche crevettière, sur les zones de pêches, la fixation des prix, etc. Les industriels, et parfois les collecteurs, font figure de boucs émissaires. Certaines associations récentes affichent clairement dans leurs statuts leur but de protéger les pêcheurs contre les abus des pêcheurs industriels, artisanaux et des collecteurs.. (Aproban, Ampasibe, 1999). Il est reproché aux premiers de ne pas respecter l'interdiction de pêche industrielle dans la zone des deux milles et d'être à la source de la diminution des captures et aux derniers, de fixer les prix à la baisse, d'« exploiter » les pêcheurs.

C'est dans ce contexte particulier et quelque peu polémique qu'en 1999 un mouvement national de regroupement des associations locales et régionales a été créé grâce à l'initiative de quelques individus, à la fois actifs dans le domaine de la collecte et désireux de se faire connaître comme représentants de la pêche traditionnelle.

### Du local au national

Le Groupement des pêcheurs et collecteurs de la baie d'Ambaro (GPCBA) a été créé, en 1997, dans un contexte très particulier généré par l'embargo européen sur les produits halieutiques. L'Union européenne, qui apportait son soutien à la mise aux normes des installations industrielles, était également soucieuse d'offrir son appui à la pêche traditionnelle. Elle soutient ainsi financièrement le GPCBA dans ses actions locales et, entre autres, dans la construction d'un débarcadère au village d'Ankazomborona. Mais le GPCBA, qui se voulait être un organisme représentatif des pêcheurs traditionnels et des collecteurs, n'a pas reçu le soutien escompté de la population des villages de la baie d'Ambaro. L'on parle même encore aujourd'hui du boycott du projet de débarcadère par les pêcheurs traditionnels. Le GPCBA boudé par les pêcheurs n'est parvenu en réalité qu'à fédérer seulement les collecteurs de cette région. En dépit de cet échec, on peut néanmoins avancer que le GPCBA

annonce en quelque sorte le mouvement national de fédération des associations locales concrétisé par la fondation du GNPTAC en 1999. En effet le GPCBA a introduit des éléments nouveaux dans le mouvement associatif local. Il tente de réunir, si ce n'est dans les faits tout au moins dans la forme, les acteurs de la production et ceux de la collecte, catégorie dont fait partie le promoteur et président de ce groupement. Il introduit également de nouveaux thèmes qui ont depuis fait école et sont parvenus à mobiliser les bailleurs de fonds.

Deux années se sont écoulées entre la fondation du GPCBA et celle du GNPTAC. Deux années durant lesquelles, Madagascar s'est engagée plus avant dans sa politique de régionalisation. Une politique qui proclame l'autonomie des provinces et risque fort de conforter la gestion centralisée des ressources qualifiées de « stratégiques » dont fait partie la crevette. Selon cette hypothèse, les régions les plus riches en crevettes verraient la gestion de cette ressource leur échapper totalement. Les promoteurs du GNPTAC partageraient cette hypothèse et certains soutiendront même que le GNPTAC a été créé pour parer à cette éventualité. Ils avancent pour preuve que la maieure partie des associations régionales membres du GNPTAC ont été créées en 1999 par des notables impliqués dans la collecte aux seules fins d'assurer la représentativité des régions les plus riches en ressources halieutiques au sein du nouveau groupement national. La ressemblance des termes des statuts de certaines associations créées en 1999 et membres du GNPTAC est en effet troublante. Les textes fondateurs du GPCS (Groupement des pêcheurs et collecteurs de la Sofia), du GPCB (Groupement des pêcheurs et des collecteurs du Boeny) et du GPCM (Groupement des pêcheurs et des collecteurs du Melaky), pour ne citer que ces trois-là, reprennent point par point et mot pour mot les mêmes objectifs. Tout se passe comme si ces groupements avaient été créés dans la hâte et avaient repris pour statuts un formulaire qui leur avait été proposé et dont les termes sont très comparables à ceux du GPCBA. Que révèle cette nouvelle situation?

Si l'on se reporte aux contextes de l'émergence du phénomène associatif dans le domaine de la pêche à Madagascar, on est amené à penser que le concept d'association de pêcheurs traditionnels est, à l'origine, étranger à la réalité rurale malgache. En effet, dans le cadre traditionnel, l'entraide et la solidarité sont assurées, comme nous l'avons vu, par la structure familiale et les divers réseaux d'affinités. Il n'est donc pas nécessaire pour l'individu, à moins qu'il soit marginal ou sans famille, d'entrer dans un mouvement de type associatif. Les mouvements migratoires, qui ont accompagné l'accélération des activités de pêche crevettière dans certaines communautés villageoises de Madagascar, ont certes favorisé la mise en place des associations locales, seules aptes à recréer un réseau d'entraide pour des personnes éloignées de leur lieu d'origine. Mais encore faut-il ajouter que ces mouvements ont favorisé, mais non pas introduit ce type de concept. Notre analyse nous permet d'avancer que le mouvement associatif à Madagascar est passé d'un niveau national à un niveau local et que c'est donc de l'extérieur que le concept associatif a pénétré les communautés villageoises de pêcheurs traditionnels.

Depuis peu, on assiste au mouvement inverse. Les associations locales ou villageoises de pêcheurs traditionnels ont été incitées, par les promoteurs d'un regroupement national des associations locales, à exprimer leur désir de prendre part au débat sur la pêche engagé sur la scène nationale. Et le GNPTAC a été créé, dans les circonstances que nous venons d'expliquer. L'apparition soudaine de nouvelles associations qui ne correspondent pas à des mouvements fédéraux d'anciennes associations locales, mais qui auraient été créées à la seule fin d'assurer la représentativité des régions au sein du GNPTAC dans le contexte politique de régionalisation, pose la question de la représentativité des pêcheurs traditionnels au sein de ce groupement et du rôle tenu par les acteurs du développement et par les bailleurs de fonds étrangers.

La question de la représentativité avait déjà été posée lors de la création du GPCBA, groupement précurseur du GNPTAC. La non-représentativité des pêcheurs traditionnels et l'échec antérieur du GPCBA dans ses actions locales ne semblent pas avoir découragé les bailleurs de fonds à financer ce type de groupement qui, sans cette aide, n'aurait sans doute eu que peu de chance d'aboutir. On constate également que l'intérêt des bailleurs de fonds pour le concept associatif ou autres « appareils » aujourd'hui en vogue dans le monde du développement, tels que les comités régionaux de développement (CRD) ou les zones d'aménagement concerté (ZAC), favorise les comportements stratégiques et les réactions opportunistes. La décentralisation de l'aide pensée à travers l'adhésion, la participation et la concertation des populations concernées concourent surtout au développement d'un courtage. Comme le disent fort à propos T. BIERSCHENK et al. (2000 : 41)

« Elle (l'aide décentralisée) a encouragé la perte de légitimité de l'État, mais elle a encore affaibli sa faible capacité à contrôler les relations entre les villages et le monde extérieur. Elle a en effet, encouragé la perte de légitimité de l'État, accru l'autonomie des arènes politiques locales,

contribué à la fragmentation du pouvoir villageois au profit des nouveaux courtiers, et enfin conféré aux associations et aux organisations supralocales des ressources et des capacités de négociation inédites dans le champ politique local et national ».

Cette constatation revêt une dimension particulière dans le contexte de la pêche crevettière à Madagascar. L'appui apporté par les bailleurs de fonds, dans le cadre de la décentralisation de l'aide, aux associations locales de pêcheurs et à leur regroupement national risque fort à terme de produire au niveau national un contre-pouvoir qui fera front à un pouvoir central déjà passablement affaibli par la régionalisation. Et cela bien sûr sans que l'on puisse garantir la véritable représentativité des pêcheurs traditionnels au sein de groupements auxquels ils se voient associés mais dont les enjeux sont de plus en plus politiques.

L'efflorescence des mouvements associatifs est avant tout un phénomène révélateur et générateur de clivages au sein du secteur et entre secteurs plutôt que l'expression de véritables consensus. Comme on a pu le constater dans l'analyse des discours fondateurs des nouvelles associations de pêcheurs, leur création favorise l'union des pêcheurs traditionnels, artisanaux et collecteurs contre la pêche industrielle et crée un antagonisme d'autant plus dangereux que tous partagent la même ressource. Ce clivage est stérile en termes de développement de la filière car la gestion « responsable » et « durable » de la ressource sur laquelle repose l'avenir de cette activité ne peut se faire qu'en pleine concertation entre secteurs. L'appui des bailleurs de fonds à ce type de groupement, et dans le contexte actuel, n'est pas neutre pour l'avenir de Madagascar. À moins que leurs préoccupations soient toute autre et résolument ailleurs, ce qui n'exclut en rien le fait que la concurrence entre États étrangers puisse se jouer sur le territoire national malgache.